



Tribunal apres accident du travail

Par **puce**, le **22/05/2012** à **21:52**

Bonjour,

je suis actuellement en accident de travail depuis 2008. J'ai été emputé d'une jambe suite à cet accident.

Je suis passé au tribunal et mon entreprise a été condamné à verser une somme de 100 000 euros d'indemnité.

Je suis passé au tribunal et mon avocat me dit que la procedure juridique contre le tribunal de la securite sociale, a été stoppé.

En effet, mon avocat me dit qu'il faut reprendre le travail afin de debloquer la situation et continuer le procès.

Je ne pense pas que cela soit justifié, je souhaiterais connaitre la procédure à suivre.

Cdt.

Par **pat76**, le **23/05/2012** à **15:59**

Bonjour

C'est votre employeur qui avait fait appel de la décision du Tribunal des Affaires de la Sécurité

Sociale (TASS)?

Votre avocat vous dit que vous devez reprendre le travail.

Vous avez été classé en invalidité je présume et votre employeur en a été informé par vous par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous lui aviez mis une copie de l'attestation de classement en invalidité?

A quelle date aviez-vous envoyé cette lettre?

Avez-vous vu le médecin du travail depuis le classement en invalidité?